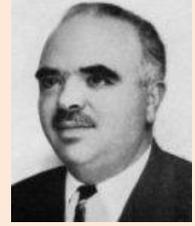




Nouvelles IED



N° 25 - 5 septembre 2017

Jeudi 9 novembre à 18h

au **Maltais rouge**

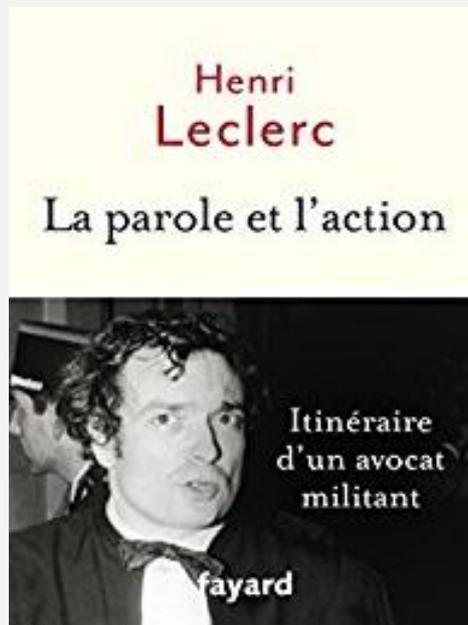
40, rue de Malte 75011 Paris
Métro : République ou Oberkampf

Présentation par Henri LECLERC de son livre

La parole et l'action - itinéraire d'un avocat militant

Débat

Dédicaces



A partir de 18h : accueil ; verre de l'amitié

Ci-après : notice biographique d'Henri Leclerc parue il y a quelques années dans le tome n° 7 du « nouveau Maitron » (période 1940/mai 68)

LECLERC Henri

Né le 8 juin 1934 à Saint-Sulpice-Laurière (Haute-Vienne) ; avocat au Barreau de Paris ; anticolonialiste, militant du PSU (1960-1972), cofondateur du Cabinet d'Ornano, membre du Conseil de l'Ordre des avocats (1982-1984) ; président de la Ligue des droits de l'homme (1995-2000).

Henri Leclerc est né dans une famille originaire du Limousin. Ses quatre grands-parents étaient instituteurs, et son père inspecteur de l'enregistrement. Il grandit à Sceaux (Seine, Hauts-de-Seine), dans une famille chrétienne progressiste (sa mère était pieuse mais son père agnostique et Henri Leclerc fut successivement les deux), et fit ses études au lycée Lakanal avant de s'inscrire en droit à la faculté de Paris tout en travaillant chez un avoué. C'est à cette époque qu'il rencontra Georges Pinet avec qui il se lia d'amitié, créant l'Association Cujas, qui éditait des cours de manière artisanale pour lutter contre le monopole de la Librairie Domat-Montchrestien sur les photocopies des cours de droit. Après sa licence, il devint clerc stagiaire en 1954, avant de s'inscrire au barreau en 1955. Son premier patron fut Albert Naud, ancien résistant mais aussi défenseur de Pierre Laval, qui avait refusé de plaider pour protester contre les conditions de son jugement. Ce début de carrière fut interrompu par le service militaire en Algérie, et c'est à son retour qu'Henri Leclerc participa à la Conférence du stage, prestigieux concours d'éloquence du Barreau de Paris, dont il fut un des douze lauréats pour l'année 1962.

Ces années de formation furent aussi des premières années d'engagement : après avoir milité à la JEC (Jeunesse étudiante chrétienne), il entra en 1953 au Parti communiste, via la cellule de la faculté de droit. Il quitta le parti moins de deux ans plus tard, avant les événements de Budapest. À la fin de 1957, il entra à l'Union de la gauche socialiste (UGS), ne souhaitant pas adhérer à la SFIO, principalement par anticolonialisme. C'est à la section de Sceaux, ville dans laquelle vivaient encore ses parents, qu'il milita alors, proche d'Édouard Depreux, le maire initialement socialiste de la ville, qui fut dès sa fondation en 1958 un dirigeant de premier plan du PSA puis du PSU (1960).

L'engagement anticolonialiste d'Henri Leclerc s'est nourri des premières expériences fortes de défense du jeune avocat : plusieurs de ses premières plaidoiries concernèrent la défense de militants algériens, devant des tribunaux militaires ou civils, contre lesquels la mort était souvent requise. Il se rendit quelquefois en Algérie pour y assurer des défenses, avant même d'y être appelé pour son service militaire à la fin de l'année 1958, pour trente mois. Pierre Stibbe et Yves Dechezelles constituaient alors pour lui des modèles d'engagement et de défense en matière de lutte anticoloniale. À la fin de son service militaire, affecté comme sous-lieutenant en Oranie, chargé de la protection des voies ferrées, il refusa comme le reste du contingent de participer au putsch des généraux d'avril 1961.

À son retour en métropole, il milita activement au sein du PSU, dont il était membre depuis sa fondation. Il fut candidat de ce parti aux cantonales partielles dans la circonscription de Sceaux-Bagneux le 19 janvier 1964 (il obtint 1 358 voix sur 27 500 inscrits et 15 179 exprimés), puis aux législatives de 1967 (Villejuif-Kremlin-Bicêtre) puis de 1968 (dans la circonscription de Depreux). Membre suppléant de la commission nationale des conflits en 1965, il signa le texte n° 3 pour le congrès de 1967 (*Tribune socialiste*, 25 mai 1967), entra au comité politique national (CPN) en juin 1967, tout en étant membre du bureau de la fédération de Seine-Banlieue, puis entra au bureau national du PSU en 1968-1969, alors qu'au même moment il défendait les étudiants et militants du mouvement de Mai. Réélu au CPN en 1971, en désaccord avec Michel

Rocard*, il refusa de participer au BN et fonda le Secours rouge avec Bernard Lambert. Il quitta le PSU après Bernard Lambert en 1972.

Henri Leclerc considéra que les événements de Mai 68, alors qu'il était un avocat de trente-quatre ans déjà bien inséré dans la vie politique, constituent une rupture essentielle dans sa biographie. Avocat de l'UNEF, à la suite de François Sarda, il fut en première ligne dans la défense des étudiants et militants arrêtés dès le début du mois de mai. Avec son confrère Michel Blum, il défendit les jeunes étudiants, notamment de Nanterre, et s'engagea dans une défense dure dans laquelle il dénonçait la violence de la répression, dénonciation reprise dans le livre publié sous l'égide de l'UNEF et du SNE-Sup sous le titre *Le livre noir* des journées de mai.

La dissolution le 12 juin 1968 de onze organisations révolutionnaires ayant joué un rôle important en mai, et la poursuite devant la Cour de Sûreté d'État, des personnes accusées de reconstitution de ligue dissoute, Henri Leclerc s'engagea sur un nouveau front judiciaire radicalisé. À la même époque, il participa avec d'autres juristes comme Jean-Jacques de Félice à la création du Groupe d'Action Judiciaire (GAJ) qui prit ensuite pour le nom de Mouvement d'action judiciaire (MAJ), organisation de juristes engagés qui travaillèrent de concert avec les mouvements sociaux émergents des années 1970. Il défendait alors des militants de la Gauche prolétarienne, de Vive la Révolution (comme Roland Castro), de l'UNEF, de la Voix ouvrière (qui devint Lutte ouvrière) et de la Cause du peuple (à l'occasion du procès retentissant Le Bris-Le Dantec), ou encore d'Alain Geismar devant la Cour de Sûreté de l'État (1970). En juin 1970, il fit partie de ceux qui créèrent le Secours Rouge, organisation rassemblant des membres de différentes organisations de gauche et d'extrême gauche dont le PSU, au titre duquel participait Leclerc, autour du mot d'ordre de solidarité contre la répression. Leclerc y organisa un collectif d'avocats pouvant assurer la défense des militants, avec Marianne Merleau-Ponty, Monique Antoine ou Josyane Moutet. Il explicitait ses conceptions du rôle de l'avocat dans le livre dirigé par Michel Rocard, *Des Militants du PSU*, paru en 1971. Il défendit aussi en 1972 la famille de Pierre Overney, militant de la GP assassiné par un vigile des usines Renault. Proche du courant de Bernard Lambert, il quitta le PSU en juin 1972, et renonça alors à toute carrière politique.

C'est principalement autour de la défense des syndicalistes ouvriers et des mouvements paysans que se reconfigura progressivement son engagement d'avocat. Il se familiarisa avec le monde de la mine en tant qu'avocat de la CFDT des mineurs (notamment après plusieurs accidents mortels), se battant aussi aux côtés des paysans du mouvement Paysans-Travailleurs de Bernard Lambert, des paysans du Larzac. Sa pratique engagée du droit prit une forme originale avec la création en 1973 du cabinet d'Ornano avec Georges Pinet, cabinet collectif installé dans un quartier populaire qui se spécialisa dans la défense des causes militantes et syndicales. Au plan personnel, au côté d'une constante pratique restreinte à visée plus lucrative, il assurait des défenses toujours diversifiées, le plus souvent au pénal, notamment en soutien de causes politiques, comme celle des indépendantistes guadeloupéens ou tahitiens, puis bretons, ou dans certains pays africains, par exemple au Maroc où pour la FIDH (Fédération internationale des ligues des droits de l'homme) il assista à différents procès ou défendit des opposants tels qu'Abraham Serfaty en 1977 et fut membre de la commission d'enquête de la FIDH sur l'assassinat du général démocrate portugais Delgado, opposant au dictateur Salazar.

Mais le cabinet d'Ornano, auquel fut adjointe une boutique de droit sous la responsabilité de Madeleine Terrasson, se distinguait surtout par son orientation militante, en particulier à destination de ceux qui n'avaient pas habituellement accès au droit. Jusqu'en 1992 et sa dissolution, se succédèrent dans ce cabinet innovant du point de vue de ses pratiques comme de ses objectifs de jeunes avocats promis pour nombres d'entre eux et elles à de brillantes carrières, dans les mondes juridiques ou politiques.

Dans la lignée de ses réflexions sur la profession d'avocat, partiellement concrétisées à Ornano (débats sur les honoraires, sur les cabinets collectifs), mais aussi de ses

réflexions constantes sur la procédure pénale, qui constituait sa spécialité, Henri Leclerc se présenta en 1982 au Conseil de l'Ordre du Barreau de Paris et y fut élu pour trois ans. Il fut également présent, dès les débuts de sa carrière, dans la presse, multipliant notamment les tribunes dans le journal *Le Monde*. Ardent défenseur de la liberté de la presse, il fut l'avocat du journal *Libération* depuis ses débuts, ou encore du *Canard enchaîné*. En 1988, il accepta de participer à la commission sur les réformes de la procédure pénale présidée par le professeur Mireille Delmas Marty, qui donna lieu à un rapport publié en 1991 sous le titre "La mise en état des affaires pénales", sans aboutir toutefois à la réforme escomptée. Ce grand pénaliste ne cessa de s'illustrer dans des défenses marquantes, en particulier dans les "affaires" Diallo (1988) et Roman (1992) dont l'écho public fut considérable et qui se conclurent par les acquittements de ses clients. Il est également intervenu comme partie civile dans l'affaire Omar Raddad. En 1993, il ouvrit un cabinet « Leclerc et associés », rue Cassette dans le 6^e arrondissement.

Un autre pan important de la trajectoire d'Henri Leclerc concerne son engagement à la Ligue des droits de l'Homme. Il entra dès 1968 au Comité central, mais démissionna peu de temps après suite à des tensions relatives à la fois à son soutien à la cause palestinienne, et à des désaccords profonds entre la LDH et le PSU au moment de l'élection présidentielle de 1969. Ce n'est qu'en 1982 qu'il reprit place au comité central, sous la présidence de son confrère et ami Yves Jouffa. Il y présida la commission "Immigrés", avant de devenir vice-président en 1986. Il fut président de la LDH entre 1995 et 2000, succédant à l'historienne Madeleine Rebérioux*, à un moment difficile pour la gauche, en fin de deuxième mandat de François Mitterrand. Cette présidence charismatique fit de lui le héraut public de la défense des droits de l'homme, alors même qu'il poursuivait sa carrière de défenseur infatigable.

En décembre 2005, Henri Leclerc a fêté les cinquante ans de son inscription au barreau, sans pour autant diminuer son implication comme défenseur dans une grande diversité d'affaires, qu'il s'agisse de faits divers comme dans sa défense de Dominique Courjault en 2009 ou d'affaires plus politiques, lorsqu'il défendit la même année Dominique de Villepin dans l'affaire Clearstream.

Marié, il est père de deux filles.

Liora Israël

●**ŒUVRE** : *Le code pénal*, Édition du Seuil 2005. — *La défense*, par H. Leclerc et W.-H. Fridman, EDP SCIENCES, 2002. — *Un combat pour la justice*, La Découverte, 1994. — *Les médias et la justice*, co-écrit avec Jean-Marc Théolleyre. — *Parcours d'avocat(e)s*, entretien avec Henri Leclerc, par Christophe Perrin et Laurence Gaune, Le Cavalier bleu, 2010.

SOURCES : *Les élections législatives de 1967*, La documentation française. — *Tribune Socialiste*, 21 décembre 1963, 21 septembre 1967, n° spécial supplément au 314, mars 1967. — *PSU, des militants du PSU présentés par Michel Rocard*, epi, 1971. — Henri Leclerc, *Un combat pour la justice*, Entretiens avec Marc Heurgon, Paris, 1992, La Découverte/Terrains. — Nathalie Richard et Sylvie Thénault, « Justice, déontologie, histoire. Entretien avec Henri Leclerc », *Écrire l'histoire*, n° 6, 2010, pp. 91-100. — Article de *Libération* à l'occasion de ses 50 ans au Barreau : <<http://www.liberation.fr/grand-angl...> — Entretiens de l'auteur avec Henri Leclerc (2008). — Notes de Gilles Morin.

Pour adhérer / réadhérer à l'IED

Cotisations 2017 : - membre actif : 10 euros - membre donateur : 30 euros

**Chèque à mettre à l'ordre de : Institut Edouard Depreux
et à adresser à : IED 40 rue de Malte 75011 PARIS
ou à remettre sur place le 5 octobre**